

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Channelle Bluteau

<https://www.cadre21.org/membres/58ef4a37ce8553f3e061c4ee>

Date d'obtention : 2024-05-03 14:39:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une démarche efficace et plus rapide. Que je dois en aucun cas regarder les photos, que je suis avec la formation la personne mandater pour intervenir avec la trousse et je travaille en partenariat avec la police. Que la distribution de photos est un acte criminel et si l'élève a en bas de 18 ans c'est de la pornographie juvénile. Nous devons intervenir rapidement et faire des rencontres pour le bien être de l'élève car ils ont confiance en nous.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais plus sensibilisée et en mesure d'intervenir rapidement en connaissance des étapes à suivre pour le bien être de nos élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur intégrité, ne pas visionner les dites photos et rapidement sans banaliser.